

demnités et la liquidation de leur pension (p. 3512; 3513); Art. 2 : *Son amendement prévoyant que l'intéressé sera réintégré en sur-nombre lorsqu'il sera mis fin à son détachement en cas de circonstances exceptionnelles* (p. 3513); Art. 1^{er} : *Son amendement assimilant les fonctionnaires détachés aux militaires, pour les indemnités et la liquidation de leur pension (Garanties de carrière accordées aux fonctionnaires détachés d'office, son désir de l'application rétroactive de la loi)* [11 juillet 1957] (p. 3543); *le retire* (ibid.); — du projet de loi sur les institutions de l'Algérie [27 novembre 1957] (p. 5000); — du projet de loi relatif aux élections aux assemblées territoriales, aux conseils généraux et aux conseils municipaux d'Algérie : *Demande une suspension de séance* [27 novembre 1957] (p. 5003); — d'une proposition de loi relative au relèvement du taux des allocations aux familles nécessiteuses dont le soutien est à l'armée : *Son rappel au Règlement (Contre-projet déposé par M. Mercier relatif au financement du projet par des économies réalisées en supprimant les conseils de révision)* [6 décembre 1957] (p. 5220); — d'une proposition de loi relative à l'intégration d'employés de préfecture [6 décembre 1957] (p. 5226, 5227); — d'un projet de loi relatif aux ressources des collectivités locales : *Les régimes d'exonération de l'impôt foncier* [19 mars 1958] (p. 1700); *Article additionnel de M. de Tinguy (Révision générale de l'assiette des taxes locales)* (p. 1716); *Article additionnel de M. Desserre (Création d'une taxe de stationnement des véhicules automobiles sur la voie publique)* (p. 1723); *Ses explications de vote* (p. 1730); — d'urgence des conclusions d'un rapport portant proposition de décision sur le décret du 12 mars 1958 constituant les territoires autonomes d'Algérie : *Poursuite du débat jusqu'à son terme* [27 mars 1958] (p. 2057, 2058); — d'urgence d'un projet de loi déclarant l'état d'urgence sur le territoire métropolitain : *Réunion immédiate de la Commission* [16 mai 1958] (p. 2365). = S'excuse de son absence [8 juin 1956] (p. 2451).

CARTIER (M. Marcel), Député de la Drôme (S.).

Son élection est validée [20 janvier 1956] (p. 42). = Est nommé membre : de la Commission des affaires économiques [31 janvier 1956]

(p. 160) (1); de la Commission de l'éducation nationale [31 janvier 1956] (p. 161), [4 octobre 1957] (p. 4502); de la Commission des boissons [4 octobre 1957] (p. 4502) (2).

Dépôts :

Le 10 février 1956, un rapport au nom de la Commission de l'éducation nationale sur les propositions de loi : 1^o de M. Alduy et plusieurs de ses collègues (n^o 85) tendant à réserver les fonds publics à l'enseignement public; 2^o de M. Garaudy et plusieurs de ses collègues (n^o 133) tendant à réserver les fonds publics à l'enseignement public, n^o 401. — Le 14 février 1956, un rapport supplémentaire au nom de la Commission de l'éducation nationale sur les propositions de loi : 1^o de M. Alduy et plusieurs de ses collègues (n^o 85) tendant à réserver les fonds publics à l'enseignement public; 2^o de M. Garaudy et plusieurs de ses collègues (n^o 133) tendant à réserver les fonds publics à l'enseignement public; 3^o de M. d'Astier de la Vigerie et plusieurs de ses collègues (n^o 226) tendant à réserver les fonds publics à l'enseignement public, n^o 448.

Interventions :

Prend part à la discussion d'une proposition de loi tendant à réserver les fonds publics à l'enseignement public, en qualité de Rapporteur : *Principes posés par les lois scolaires de la III^e République : Existence de deux catégories d'écoles primaires; prétendue inopportunité du débat, conditions dans lesquelles a été votée la loi Barangé, déclaration du Syndicat général de l'éducation nationale C. F. T. C. favorable à l'abrogation de la loi Barangé* [8 novembre 1956] (p. 4552); *Qualité de l'enseignement donné dans les écoles privées; salaire versé aux maîtres de ces mêmes écoles (Déclaration de M. Mazerolles)* (p. 4553); *Problème de l'aide aux municipalités* (p. 4554).

CARTIER (M. Marius), Député de la Haute-Marne (C.).

Son élection est validée [20 janvier 1956] (p. 44). = Est nommé membre titulaire de la

(1) Démissionnaire [12 juillet 1957] (p. 3593).

(2) Démissionnaire [3 décembre 1957] (p. 5102);